

| | |
|---|----|
| Nombre de membres | 40 |
| Présents | 30 |
| Pouvoirs | 3 |
| Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI | 29 |
| Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents | 21 |
| Pouvoirs membres GEMAPI | 3 |
| Votants | 24 |
| Exprimés | 24 |
| Oui | 24 |
| Non | 0 |

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220223-DEL-2022-11-DE
Date de télétransmission : 02/03/2022
Date de réception préfecture : 02/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 10 février 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Daniel CHANGION - Estelle DELMOND représentée par Vincent LONTRADE - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Yves LE GOUFFE Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe RAINÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - **Alain DARBON** à Lionel LEMASSON - **Jean-Pierre NEXON** à Sébastien MOREAU.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND représentée par Vincent LONTRADE - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES COMPÉTENCE GEMAPI AYANT DONNÉ POUVOIR :

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - **Alain DARBON** à Lionel LEMASSON - **Jean-Pierre NEXON** à Sébastien MOREAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-11

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI INSTALLATION DE LA COMMISSIONS GEMAPI

Monsieur le Président rappelle que conformément au règlement intérieur du PETR, modifié par délibération du Comité syndical du 24 novembre 2021, la Commission GEMAPI est composée du Président du PETR et de dix membres issus à parts égales des deux communautés de communes concernées par

cette compétence exercée à la carte. Les cinq membres de chaque communauté de communes sont choisis pour trois d'entre eux parmi les membres du Bureau, les deux autres parmi les membres du Bureau ou du Comité syndical.

S'ils ne sont pas déjà membres de la commission, les présidente et président des deux communautés de communes concernées sont systématiquement invités aux réunions de la commission et informés de ses avis.

Il est proposé d'arrêter la composition de la commission GEMAPI comme suit :

Membres issus de la Communauté de communes de Noblat :

- Estelle DELMOND – Membre du Bureau syndical
- Michaël KAPSTEIN – Membre du Bureau syndical
- Lionel LEMASSON - Membre du Bureau syndical
- Guy TOUZET - Membre du Bureau syndical
- Josiane ROUCHUT - Membre du Comité syndical

Membres issus de la Communauté de communes des Portes de Vassivière :

- Laurent PAQUET - Membre du Bureau syndical
- Philippe SIMON - Membre du Bureau syndical
- Michel THEY - Membre du Bureau syndical
- Michelle BESNIER - Membre du Comité syndical
- Richard GORA - Membre du Comité syndical

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

